

LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE

Conseiller ses clients sur la rédaction de la clause bénéficiaire

1 JOUR, 7 HEURES

ASSURANCE DE PERSONNES

CODE : AAP26

Objectifs de la formation

- Connaître les règles relatives aux bénéficiaires et à la validité des clauses
- Cerner l'intérêt juridique et fiscal de la désignation d'un bénéficiaire
- Conseiller son client dans la rédaction ou la modification de certaines

Parmi nos formateurs

- ASSAL Laurent
Formateur,

Public concernés

- Rédacteur et gestionnaire assurance vie individuelle ; Courtier, collaborateurs et intermédiaire en assurance vie ; CGPI ; Commercial et conseiller clientèle ; Expert-comptable ; Avocat ; Notaire

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Promotion d'été -10% : Sessions en virtuel : 895,50 €HT
- Promotion d'été -10% : Sessions en présentiel : 954,00 €HT
- Tarif Session en classe virtuelle : 995,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 1 060,00 €HT

Le Souscripteur, seul titulaire du droit de désigner le bénéficiaire

Les intervenants au contrat : souscripteur, bénéficiaire

- Connaître les droits du souscripteur

Connaître les différents modes de désignation d'un bénéficiaire : nominatif, par sa qualité et testamentaire

- Les droits du souscripteur : la désignation du bénéficiaire

Savoir identifier et distinguer

- Les mineurs : les différents régimes
 - Les mineurs et la souscription du contrat
 - Le mineur bénéficiaire
 - Les majeurs : 3 régimes de protection
 - Les majeurs et la désignation du bénéficiaire
 - Les majeurs bénéficiaires et la réception des capitaux
-

Généralités sur la désignation du bénéficiaire

Comprendre le principe de la stipulation pour autrui

Connaître les modalités de désignation du bénéficiaire

- Contrat
 - Testament
 - Comment modifier cette désignation
-

Cas du bénéficiaire acceptant

- Connaître les modalités d'acceptation par le bénéficiaire
 - Connaître les effets de l'acceptation par le bénéficiaire des bénéfices du contrat
 - Connaître les droits conférés au bénéficiaire acceptant
-

Cas du bénéficiaire renonçant au bénéfice du contrat

Saisir l'importance de la clause représentation et ses incidences fiscales

Identifier les cas de remise en cause de la désignation bénéficiaire et / ou d'obstacle à la désignation bénéficiaire

Les contrats d'assurance vie non réclamés loi Eckert

- Connaître la procédure de recherche d'un bénéficiaire
 - Considérer les moyens de lutte contre la déshérence des contrats
-

Distinguer les différentes clauses (standard, spécifiques)

Comprendre les avantages et les limites de la clause standard proposée par les assureurs

La clause avec inaliénabilité des capitaux

La clause démembrée avec quasi-usufruit

La clause démembrée avec emploi

Distinguer la fiscalité applicable en cas de décès en fonction des dates de souscription et de versement

Le bénéficiaire exonéré

L'article 757 B

L'article 990 I

Les prélèvements sociaux

Les modalités pratiques de paiement des capitaux décès

Cas pratiques

Dates

Classe virtuelle Paris

02/09/2025 02/09/2025

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.

